

n°
230

m a g a z i n e

Journal municipal d'information de Champs-sur-Marne (www.ville-champssurmarne.fr) Octobre 2017

Champs-sur-Marne

Relations Etat-Collectivités :

un été meurtrier

Page 5



(actualités) Champs en images



Les accueils de loisirs ont bien fêté la fin des vacances d'été.



Le 9 septembre, les Campésiens se sont retrouvés au Forum des associations et services municipaux afin de trouver l'activité idéale.



Dans le cadre de « Hors les Murs », vendredi 15 septembre, petits et grands ont pu s'essayer aux arts du cirque et profiter du spectacle proposé.



Pour la 3^{ème} édition, les artistes se sont retrouvés au château de Champs pour la manifestation de « Champs des Arts ».



Après la soirée solidarite et le vote de la subvention exceptionnelle, remise du chèque à la Présidente du Secours Populaire Français, vendredi 13 octobre 2017.



À l'occasion de la semaine dédiée aux Seniors, la salle Jean Effel a accueilli le Docteur Guillaume Besse, de la Faculté de Médecine de Paris, pour une conférence débat « Comment rester jeune et en forme pour prévenir la perte d'autonomie ! ».

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

Champs en images 2

Recette de la Paix 4

Proposition d'organisation du débat
sur la réflexion sur la mise en œuvre
de nouveaux rythmes de la semaine
scolaire 6-7

Les élus craignent un renvoi de
la ligne 15 Est aux calendes grecques 10-11

(dossier)

Aperçu historique de l'évolution
des Droits de l'Enfant 8-9

(travaux)

Travaux en ville 12

(tribune politique) 13

(infos pratiques) 14-15



page 4



pages 8-9



pages 10-11



Champs-sur-Marne magazine n°230 Octobre 2017 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée - Fotolia - © G. Rollando
Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

(actualités)

Journée internationale de la paix

Recette de la Paix

A consommer sans modération

Avec un verre de l'amitié

Prendre un saladier de générosité.

Y mettre une cuillère à soupe d'accueil.

Casser dessus une demi-douzaine de bonjour, de s'il vous plaît, de merci, d'au revoir...

Mélanger le tout avec votre spatule de sourire.

Ajouter un peu de parole et beaucoup d'écoute.

À ce moment, introduire délicatement quelques grammes de levain d'amour.

Laisser reposer un bon moment.

Détendre ensuite la pâte avec un demi litre d'aide et un demi litre de soutien.

Bien mélanger.

Rajouter ce qu'il faut de tolérance pour rendre votre pâte homogène.

Mettre à four chaud en surveillant avec attention.

Si en gonflant, le contenu déborde du plat,

Piquer avec une bonne dose de pardon.

Quand votre pâte vous paraît bien cuite

Roulez-la sur une toile de tendresse

Puis la remplir d'une crème de calme et de sérénité...

Saupoudrez d'une pincée d'humour et de compassion.

Voilà c'est prêt !





Relations Etat-Collectivités : un été meurtrier

Les décisions estivales du gouvernement auront été « **brutales et unilatérales** ». Les mesures concernant les collectivités du Projet de Loi des Finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 traduisent « **la mise à mal de l'autonomie de gestion des collectivités locales** », dénonce l'AMF dans un communiqué. Depuis le 17 juillet, date de la première réunion de la Conférence Nationale des Territoires (CNT), « les mauvaises nouvelles se sont accumulées », a déclaré l'**AMF** l'Association des Maires de France et de Présidents des Epci, qui a dénoncé un « **été meurtrier pour les collectivités** » et leur « **relation de confiance avec l'Etat** ».

Parlant d'une « **avalanche de mesures défavorables aux collectivités et aux territoires** », l'AMF en dresse la liste :

- 13 milliards d'euros de réduction des dépenses de fonctionnement au lieu des 10 milliards annoncés ;
- suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables « sans révision des valeurs locatives et donc en maintenant les inégalités » ; alourdissement inutile de la « règle d'or » aux graves conséquences sur les budgets d'investissement ;
- réduction du nombre d'élus locaux ;
- baisse brutale des emplois aidés ; atteinte majeure aux équilibres du logement social ; réduction des crédits 2017 de la politique de la ville, pour la ruralité et le soutien à l'investissement local de plus de 300 millions d'euros ;
- ponction sans précédent sur les ressources des Agences de l'eau, du CEREMA, du CNDS, des CCI, de l'AFITF ;
- plafonnement des ressources du Fonds de prévention des risques naturels majeurs... « **Cette avalanche de mesures défavorables aux collectivités et aux territoires affecte profondément la relation de confiance avec l'État. Elle menace, à terme, l'existence même de la commune, incarnation de la République décentralisée** », s'inquiète l'AMF.
- L'association rappelle par ailleurs que les « collectivités sont favorables au rétablissement des comptes publics » et qu'elles y « **ont pris toute leur part contrairement à l'État** ». Mais pour l'AMF « ces nouvelles exigences du gouvernement vont compromettre leur capacité à investir et maintenir des services et des équipements publics locaux de qualité pour la population et les entreprises ».
- L'AMF indique aussi qu'elle « ne quittera pas pour l'instant la Conférence nationale des territoires pour donner une chance à la reprise d'un dialogue constructif » et « demande que le Comité des finances locales, élu par les collectivités territoriales et le Parlement, soit replacé au cœur d'un véritable partenariat, notamment sur la politique fiscale et les ressources des collectivités ».

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

Proposition d'organisation du débat sur la réflexion sur la mise en œuvre de nouveaux rythmes de la semaine scolaire (suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017)

« Le décret permettant aux directions académiques d'autoriser le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires paru le 27 juin 2017 » ouvre un nouveau cycle de débat pour la mise en œuvre des rythmes scolaires ».

Lors de la réunion du comité local de suivi du PEDT du 30 mai dernier, la Ville a eu l'occasion de faire connaître sa position concernant la rentrée scolaire de septembre 2017 :

- il n'y aura pas de changement à l'organisation de la semaine scolaire, à cette rentrée.

En revanche, la question reste ouverte dans la perspective de la rentrée scolaire de septembre 2018. A ce titre, en toute logique, la municipalité devrait être à nouveau interpellée à la rentrée scolaire par les différentes composantes de la communauté éducative locale sur ses intentions au regard de ce nouveau cadre réglementaire.

Loin de toute évidence, aucune hypothèse d'organisation ne s'impose naturellement. D'une part, bien que désormais entré dans les habitudes, le fonctionnement actuel (8 demi-journées + 1 après-midi périscolaire) connaît des incertitudes



sur la pérennité du co-financement de l'Etat et de la CAF. Une réduction drastique du Fonds de Soutien ou de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs obligerait à envisager la fin de la gratuité des « TAP » (Temps d'Activités Périscolaires). D'autre part, un retour à la semaine de 4 jours (journée complète du mercredi en centre de loisirs) générerait inévitable-

ment un nouveau bouleversement dans l'organisation des services municipaux. Pour mener à bien ce cycle de discussion et aboutir à une position concertée, prenant en compte l'ensemble des contraintes et paramètres, il convient d'établir les repères d'une démarche de concertation que la municipalité a toute légitimité pour impulser et coordonner.



La mise en œuvre de cette démarche globale est également l'occasion de poser ou rappeler quelques principes qui délimitent le cadre de la discussion :

- 1• La municipalité étant seule investie du pouvoir de délibération sur le budget communal, elle pose d'emblée comme principe que la solution finalement retenue ne pourra avoir pour effet une augmentation de la charge financière du temps périscolaire. Si la solution envisagée génère une baisse d'activité (exemple : réduction du nombre d'heures / enfants par la suppression du TAP), la suppression des recettes Etat et CAF nécessite de revoir également à la baisse les charges de fonctionnement.
- 2• La municipalité étant garante de la cohérence éducative sur le territoire de la commune, la solution finalement retenue ne peut en aucun cas avoir pour effet d'instaurer des organisations horaires différentes selon l'avis des conseils d'école (exemple : une école sur 4 jours, une autre école sur 4,5 jours).
- 3• Enfin, la municipalité souhaite conduire cette démarche de concertation dans un climat d'écoute et de respect de l'ensemble des sensibilités. Les différentes composantes de la communauté éducative, dont font partie les parents,

les enseignants ainsi que les services municipaux, acceptent le principe selon lequel chaque avis exprimé, loin de

s'imposer unilatéralement, doit contribuer à part entière à la recherche du meilleur compromis possible.



Aperçu historique de l'évolution des Droits de l'Enfant

Dans l'Antiquité, l'idée d'accorder une protection spéciale aux enfants n'était pas monnaie courante.

Au Moyen-Âge, les enfants sont considérés comme de « petits adultes », des êtres humains version « modèle réduit ».



Au milieu du XIX^{ème} siècle, en France, naît l'idée d'une protection particulière pour les enfants. Il se développe ainsi progressivement un « **Droit des mineurs** ». Une reconnaissance de l'intérêt de l'enfant se met en place, et à partir de 1841 des lois protègent peu à peu les enfants au travail. Se développe ensuite dès **1881 le droit français à l'éducation des enfants**.

Au début du XX^{ème} siècle, la protection de l'enfant se met en place, avec notamment une protection médicale, sociale et judiciaire. Cette protection des enfants se développe d'abord en France, puis s'établit dans d'autres pays d'Europe. À partir de 1919, la reconnaissance des Droits de l'Enfant commence à trouver un écho international avec la création de la Société des Nations, qui met en place un Comité de protection de l'enfance.

Le 26 septembre 1924, la Société des Nations adopte la « **Déclaration de Genève** ». Cette déclaration des Droits de l'Enfant est le premier texte international adopté. En cinq points, ce texte reconnaît pour la première fois des droits spécifiques aux enfants et précise les responsabilités des adultes.

La **Déclaration de Genève** est inspirée des travaux du médecin polonais Janusz Korczak qui parle du respect de l'identité de l'enfant et de sa dignité.



L'horreur de la seconde Guerre Mondiale laisse derrière elle des milliers d'enfants en détresse. Ainsi, **en 1947** est créé le **Fond des Nations Unies des secours d'urgence à l'enfance**. C'est la naissance de l'UNICEF qui devient en 1953 une organisation internationale permanente. Initialement, l'UNICEF a pour mission de porter secours aux victimes de la seconde Guerre Mondiale, se consacrant ainsi essentiellement

aux enfants européens. Mais, dès 1953, son mandat devient international et ses actions concernent aussi les pays en voie de développement. L'UNICEF met alors en place des programmes d'aide à l'enfance pour leur éducation, leur santé, l'eau et l'alimentation.

Le 10 décembre 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît que « La maternité et l'enfance ont droit à une aide spéciale ». **Le 20 novembre 1959**, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la « **Déclaration des Droits de l'Enfant** ». Même si de nombreux États n'étaient pas d'accord et que le texte n'a aucune valeur contraignante, il ouvre la voie à une reconnaissance universelle des Droits de l'Enfant. Ce texte définit en dix principes les Droits de l'Enfant et fait de lui un véritable sujet de droit.





Après l'adoption de la « **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** », les Nations Unies souhaitent mettre en place une Charte des droits de l'homme qui aurait force d'obligation et de contrainte pour les États. Ainsi, une Commission des droits de l'homme chargée de rédiger ce texte va être créée.

- Le Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels reconnaît le droit à la protection contre l'exploitation économique, le droit à l'éducation et le droit à la santé.
- Le Pacte relatif aux Droits Civils et Politiques établit le droit à un nom et à une nationalité.

L'année 1979 est proclamée par les Nations Unies « Année internationale de l'enfant ». 1979 marque une véritable prise de conscience, où la Pologne propose la constitution d'un groupe de travail au sein de la Commission des Droits de l'homme. Ce groupe de travail est ainsi chargé de rédiger une convention internationale...

« **Le 20 novembre 1989 est adoptée la Convention internationale des Droits de l'Enfant** ». En 54 articles, ce texte, adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies, énonce les droits civils, économiques, sociaux et culturels de l'enfant.

Le 2 septembre 1990, ce texte devient un traité international, après sa ratification par 20 États qui en marque l'entrée en vigueur. Le 17 juin 1999 est adoptée la Convention de Genève sur les pires formes de travail des enfants.

En mai 2000, le Protocole facultatif à la Convention internationale des Droits de l'Enfant concernant la participation des mineurs aux conflits armés est ratifié. Il entrera en vigueur en 2002. Ce texte interdit la participation des mineurs aux conflits armés.

À ce jour, la Convention internationale des Droits de l'Enfant a été ratifiée par 193 États sur 195, malgré quelques réserves sur certaines parties du texte. Les États-Unis et

la Somalie sont les seuls pays au monde à l'avoir signée mais pas ratifiée.

Aujourd'hui, le cadre théorique et contraignant est quasi universellement admis. Pourtant, il reste à l'appliquer, à transformer les paroles en actions, à faire des mots une réalité... Dans un monde d'une intolérable urgence, où toutes les 5 secondes un enfant meurt de faim, il est temps de lier la théorie à la pratique... peut-être aurait-il fallu commencer par-là ?

Les droits de l'enfant : des droits humains

Les droits de l'enfant sont des droits humains. Ils ont pour vocation de protéger l'enfant en tant qu'être humain. Ainsi tout comme les droits de l'homme de manière générale, les droits de l'enfant sont constitués de garanties fondamentales et de droits humains essentiels :

- Les droits de l'enfant consacrent les garanties fondamentales à tous les êtres humains : le droit à la vie, le principe de non-discrimination, le droit à la dignité à travers la protection de l'intégrité physique et mentale (la protection contre l'esclavage, la torture et les mauvais traitements...).
- Les droits de l'enfant sont des droits civils et politiques, tels que le droit à une identité, le droit à une nationalité, etc.
- Les droits de l'enfant sont des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à l'éducation, le droit à un niveau de vie décent, le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, etc.
- Les droits de l'enfant comprennent des droits individuels : le droit de vivre avec ses parents, le droit à l'éducation, le droit de bénéficier d'une protection, etc.
- Les droits de l'enfant comprennent des droits collectifs : le droit des enfants réfugiés, le droit des enfants handicapés et le droit des enfants issus de minorités ou de groupes autochtones.

Les droits de l'enfant sont des droits humains spécifiquement adaptés à l'enfant car ils tiennent compte de sa fragilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge.

Les droits de l'enfant tiennent compte de la nécessité de développement de l'enfant.

Les enfants ont donc le droit de vivre et de se développer convenablement tant physiquement qu'intellectuellement.

Les droits de l'enfant prévoient ainsi de satisfaire les besoins essentiels au bon développement de l'enfant, tels que l'accès à une alimentation appropriée, aux soins nécessaires, à l'éducation, etc.

Les droits de l'enfant prennent en considération le caractère vulnérable de l'enfant.

Ils impliquent la nécessité de leur apporter un cadre protecteur.

Il s'agit d'une part, d'accorder une assistance particulière aux enfants, et, d'autre part, une protection adaptée à leur âge et à leur degré de maturité.

Ainsi, les enfants doivent bénéficier des services d'aide et de soutien dont ils ont besoin et doivent être protégés contre l'exploitation par le travail, l'enlèvement, la maltraitance, etc.

Samedi 25 Novembre, Salle Jacques BREL, de 14 à 18h.

La municipalité vous invite à faire des droits de l'enfant, des droits adaptés aux enfants avec l'UNICEF, les services municipaux et leur personnel, les élus.

Les élus craignent un renvoi de la ligne 15 Est aux calendes grecques

Le calendrier de mise en œuvre du nouveau métro Grand Paris Express va-t-il être remis en question ? C'est la crainte d'élus de l'Est parisien. Vendredi 22 septembre, élus et présidents du territoire Paris Est Marne et Bois et du Conseil départemental du Val-de-Marne donnaient une conférence de presse pour sonner l'alerte.

Point de départ de cette crainte, des indiscretions émanant de plusieurs ministères, faisant état d'une sérieuse interrogation sur le déploiement de trois lignes :

- la ligne 15 Est, qui promet de relier en 26 minutes le centre de Champigny-sur-Marne à Saint-Denis Pleyel d'ici à 2030,
- la ligne 17 (Saint-Denis Le Mesnil Amelot),
- la ligne 18, qui doit relier Versailles et le Plateau de Saclay à l'aéroport d'Orly d'ici à 2030, avec une perspective de prolongement jusqu'aux gares RER C de Villeneuve-le-Roi et RER D de Villeneuve-Saint-Georges.

Les Conseils départementaux de l'Essonne et du Val-de-Marne ont du reste déjà lancé des études pour évaluer les possibilités et coûts supplémentaires d'une telle extension.

Reçus au ministère des Transports le 11 septembre pour évoquer la question des transports dans le département, notamment le prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val-de-Fontenay, le président du Conseil départemental et le maire de Fontenay-sous-Bois se sont faits par ailleurs confirmer qu'une mission d'in-

formation était en cours pour revoir les priorités de déploiement du Grand Paris Express.

Les raisons du retard : dérapage des coûts, Jeux Olympiques ?

Pour expliquer ce potentiel décalage, qui pour l'heure n'a rien d'officiel, plusieurs explications circulent : celle d'une adaptation prioritaire des transports parisiens aux Jeux Olympiques, celle d'une volonté de répartir les coûts sur un temps plus

long, ou encore celle de l'anticipation d'un dérapage des coûts (complications techniques d'un chantier complexe, très profond et en zone dense, taille et technicité favorisant une montée des enchères des opérateurs capables de le mener à bien...).

Mi-septembre, un article de la revue professionnelle **Mobilettre**, a été largement relayé, qui faisait état de fuites issues d'une réunion à Matignon cet été, et indiquait





que le **Grand Paris Express, officiellement estimé à 25,7 milliards d'euros, pourrait s'élever à quelques 35 milliards d'euros...**

Ce colossal chantier qui redéploie le métro au-delà du périphérique en créant des liaisons banlieue-banlieue complémentaires de la structure en étoile initiale devenue insuffisante, a pourtant déjà mis beaucoup de temps à accoucher en raison de son coût, de sa complexité et des enjeux de territoires qu'il implique. C'est dans ce contexte que les élus du Val-de-Marne, pionniers de ce métro inter-banlieue avec leur projet Orbival (un projet de métro desservant le Val-de-Marne d'Est en Ouest dont le tracé a été intégralement repris dans les lignes 15 Sud et 15 Est), ont décidé de prendre les devants pour réaffirmer l'importance de ce chantier pour le territoire.

Hypothéquer l'avenir pour 3 semaines de Jeux Olympiques ?

« Nous sommes très inquiets », pose Jacques JP Martin, président du territoire Paris Est Marne et Bois (PEMB) et secrétaire de l'association Orbival, **pour qui un changement du calendrier signifierait de fait une remise en question du projet.** « Un investissement mis en bout de liste sert de variable d'ajustement et nous avons ici l'exemple du pont de Nogent qui, à force d'être repoussé, a failli ne jamais voir le jour. On peut comprendre qu'il y ait des urgences liées aux Jeux Olympiques, mais il n'est pas question d'hypothéquer des structures d'avenir pour deux-trois semaines de jeux », poursuit le maire LR de Nogent qui ajoute qu'in fine, un report coûterait plus cher à l'Etat.

« Nous devrions au contraire accélérer le déploiement de la ligne 15 Est qui va relier Saint-Denis et le stade de France », sou-

ligne Christian Favier président du Conseil départemental du Val-de-Marne et de l'association Orbival.

Création d'emplois locaux

« On a l'impression que le gouvernement n'a pas mesuré l'urgence du Grand Paris Express. Il ne s'agit pas simplement d'un problème de transport mais aussi d'emploi. Nous avons prévu d'aménager 6000 emplois autour de la gare Bry-Villiers-Champigny », enchaîne Jacques-Alain Bénisti, maire LR de Villiers-sur-Marne, qui prévient que **« les maires de l'Est parisien ne se laisseront pas faire ».**

« A Fontenay-sous-Bois, nous avons 16 000 m² de projets urbains en cours de déploiement », note Jean-Philippe Vautrais, maire PCF de Fontenay-sous-Bois, qui insiste sur le rôle de moteur économique de Val-de-Fontenay et la nécessité de finaliser au plus vite la 15 Est et le prolongement de la ligne 1 jusqu'à la gare de Val-de-Fontenay pour qu'elle puisse jouer à plein son rôle de hub des transports de l'Est parisien. « Des sommes énormes ont déjà été engagées dans le cadre de projets cohérents, pensés, globaux », ajoute l' élu à propos de l'évolution du réseau de transports parisiens.

Gare Bry-Villiers-Champigny

« J'ai un sentiment de déjà vu », se souvient pour sa part Dominique Adenot, maire PCF de Champigny-sur-Marne, rappelant les incertitudes qui avaient pesé il y a quelques années sur l'arrivée de la ligne 15 à Champigny. Et l' élu de rappeler le retard déjà pris concernant l'interconnexion de la 15 Sud avec le RER E au niveau de la future gare Bry-Villiers-Champigny, en raison de la partie SNCF. « Tant que cette interconnexion ne sera pas en service, les

habitants de Seine-et-Marne seront obligés de passer par Paris pour aller à Orly », souligne l' élu. « On ne peut pas à la fois avoir un débat sur la pollution et ne pas développer les transports en commun », ajoute le maire campinois.

« Le Val-de-Marne s'est engagé dans la réalisation de la gare Bry-Villiers-Champigny avec le projet Altival (un couloir de bus en site propre qui reliera à terme Noisy à Sucy, destiné à améliorer la circulation des bus). Cela représente un investissement et il serait curieux que l'on construise une ligne qui n'aboutisse pas à une gare ! » ajoute le président du département.

Logements

« Le Val-de-Marne dispose d'une importante réserve foncière, mais celle-ci n'est exploitable que si le réseau de transports est à la hauteur », insiste également Christian Favier. « La ligne de RER A est déjà saturée, malgré les nouvelles rames, la situation du RER E se dégrade. Et l'on construit toujours plus de logements à l'Est... La seule chose qui nous manque à l'Est, ce sont les transports, et c'est un retard qui coûte cher ! », pointe Jean-Pierre Spilbauer, lequel rappelle les importantes concertations qui ont précédé le projet Grand Paris Express. « Nous avons fait travailler les habitants, nous avons fait rêver les habitants ! ».

Mobiliser les habitants et les élus des autres départements

Décidés à mettre la pression sur le calendrier du chantier, les élus se disent prêts à mobiliser la population et les autres élus de l'Est parisien (Seine-et-Marne, sud de la Seine-Saint-Denis) mais aussi de l'Essonne concernant la ligne 18. « Les habitants apprécieraient peu de payer 15% plus cher pour un chantier qui serait livré plus tard », glisse un élu. En attendant, un rendez-vous devrait être sollicité auprès de la ministre des Transports, Elisabeth Borne. « Elle a soutenu le projet lorsqu'elle était présidente de la RATP. Il serait bon qu'elle s'en souvienne ! ».

Source : 94 citoyens

En savoir plus sur :

<https://94.citoyens.com/2017/elus-craignent-renvoi-de-ligne-15-aux-calendes-grecques,24-09-2017.html#ZvPFqw2rHctiV1KM.99>

Travaux en ville

Travaux à l'école Paul Langevin



La salle de restauration de l'école Paul Langevin.

Cet été la chaufferie a été déposée et les dallages et cloisons démolies, avant

la période de chauffe afin de permettre la repose en urgence des chaudières, la

pose des micropieux coté chaufferie est terminée. **Coût : 474 070 €.**

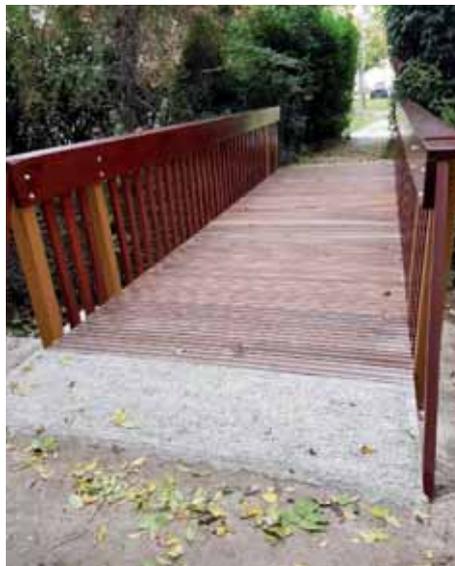
Allée forestière

Réfection du stationnement et du trottoir. **Coût 250 000 €.**



Chemin de la rivière

Réfection de la passerelle, réalisée par le Centre Technique Municipal.



Éclairage public

Modernisation de l'éclairage public avec des Leds. **Coût 400 000 €.**



GRUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

« **CHANTIERS DE LA JUSTICE** » **Le droit à la justice nécessite une réforme ambitieuse. La garde des sceaux a présenté les chantiers de la justice.**

Les premières pistes évoquées dessinent une réforme à l'opposé des attentes de nos concitoyen-n-es. Il n'y aura pas de justice efficace sans un rattrapage du retard de notre pays dans le financement de la justice. Or l'augmentation de 3,9 % du budget est inférieure à celle du dernier budget du gouvernement Hollande. Il devrait, au minimum, être augmenté d'un tiers pour que le service public remplisse ses missions. Ce budget, très insuffisant, s'accompagne du risque d'entraver l'accès à la justice, notamment pour les plus précaires, par la déjudiciarisation et une réforme de la carte judiciaire qui pourrait déboucher sur l'éloignement des juridictions de nos concitoyens. Enfin, comment croire à l'objectif affiché de déflation carcérale alors que le plan prison est maintenu, les politiques sécuritaires renforcées et des dispositions positives menacées comme la contrainte pénale ou le principe d'automaticité d'aménagement des peines inférieures à 2 ans.

Le PCF appelle à une toute autre ambition pour garantir à nos concitoyens une justice efficace et humaine. Cela suppose une administration gratuite de la justice, la réouverture des tribunaux abusivement fermés lors de la dernière décennie, une refonte de l'aide juridictionnelle pour garantir le droit à la défense et de donner réellement la priorité aux peines alternatives d'incarcération.

GRUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

Contre une intégration à la métropole

En 2015, nous avons défendu la mise en place d'une intercommunalité telle qu'elle est aujourd'hui pour des raisons de cohérence territoriale, de dynamiques et synergies communes engagées avec les 12 communes qui la composent. Nous nous étions opposés à une intercommunalité plus élargie en Seine-et-Marne, mais aussi à une intégration de notre ville à la métropole du Grand Paris.

Aujourd'hui pour des raisons notamment économiques, le gouvernement souhaiterait la construction d'une grande métropole en Ile-de-France. L'idée serait de faire disparaître des départements de la première couronne et d'intégrer les villes environnantes. Si cela n'est qu'une hypothèse, nous souhaitons attirer votre attention et votre vigilance.

Si cette option venait à se confirmer, ce serait une menace pour notre ville et pour vous Campésiens. En effet, rien ne justifie que notre commune soit rattachée à ce mastodonte dans laquelle elle serait noyée : absence de cohérence territoriale, pertes de pouvoir de décision, impossibilité de défendre des politiques efficaces au plus près de la population et qui nous sont chères, comme le développement économique et donc l'emploi, l'aménagement du territoire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la défense de la santé...

Face à ce possible projet qui pourrait se faire un jour, sachez que nous restons mobilisés pour défendre l'intérêt de Champs-sur-Marne et de ses habitants. Nous continuerons à vous tenir informés.

O. Daniel, T. Babec, S. Delestaing, J. Gobert, C. Guédou, C. Kastelyn, L. Kazarian, S. Russo, S. Sarr, C. Thépaut

GRUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

GRUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Des valeurs fortes et une démarche claire

Responsabilité, liberté, solidarité, sécurité, autorité : En ces temps d'incertitudes, notre groupe constitué d'élus Républicains et issus de la société civile se retrouve autour de ces valeurs fortes qui donnent un sens à nos engagements publics et fondent la France que nous aimons.

Notre objectif n'est pas la précarisation de notre société mais, au contraire, sa stabilité.

Ainsi à Champs, nous décidons sur les sujets comme les temps périscolaires ou la fiscalité au vu d'une analyse - objective et non théorique - de la situation actuelle. C'est aussi notre démarche pour nous déterminer sur les perspectives : scolarité, santé, transports, environnement etc.

Si nous nous associons naturellement aux manifestations comme les fêtes de quartier et associatives ou de solidarité et que nous apprécions ces moments conviviaux, nous savons aussi que les habitants souhaitent vivre dans un cadre agréable et sécurisé.

Ainsi, nous relayons l'inquiétude et la demande de fermeté des habitants du Bois de Grâce où deux personnes ont été blessées par balles et où un individu a vandalisé plusieurs voitures. Et ce qui est vrai dans ce quartier l'est dans tous. Cela conforte notre volonté de mettre en place la vidéo-protection qui sera si utile.

Loin de la confusion voulue par d'autres, nos objectifs sont donc clairs. Ils rejoignent ceux des Sénateurs que nous soutenons et que nous savons attentifs à ces différents sujets.

<https://www.facebook.com/ChampsTousEnsembleavecEricBitbol>

E.BITBOL - C.JEUNESSE - JP.MARTY -
A.MIQUEL - E.PEREZ - D.MOEBIS - B.CHAMPES

TEXTE NON PARVENU

Alain Leclerc, Martine Bombart

HORAIRE D'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 décembre 2017
19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet
par affichage,
presse locale et
site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

C'EST LE MOMENT DE SE FAIRE VACCINER !

Maux de tête, courbatures, fièvre...
Ces symptômes ne trompent pas, ce
sont ceux de la grippe. La grippe n'est
pas une maladie anodine, elle peut
parfois être lourde de conséquences
et l'affection banale devenir mortelle.
En France, la grippe tue tous les ans.
Selon le bulletin publié par Santé pu-
blique France, l'hiver dernier, 14 400
décès ont été attribués à l'épidémie
de grippe. Pour se protéger et protéger



NE LAISSONS
PAS LA GRIPPE
NOUS GÂCHER
L'HIVER.

Si vous avez plus de 65 ans, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte, le vaccin contre la grippe est le 1^{er} geste pour vous protéger. Parlez-en à votre médecin.

PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PROCHES, VACCINONS-NOUS.



ameli.fr

les autres, le premier rempart reste le vaccin. Le vaccin contre la grippe saisonnière permet de se protéger contre cette redoutable maladie virale. Le vaccin contre la grippe saisonnière est déjà disponible. Le vaccin s'adresse à tout le monde car se faire vacciner, c'est aussi contribuer à la protection de son entourage, de ses proches, de ses voisins, de ses collègues et de ses patients.

L'ÉCOLE DES SPORTS EN GRAND

L'École Municipale des Sports de Champs-sur-Marne accueille tout au long de l'année près de 500 jeunes Campésiens pour leur faire découvrir la pratique sportive.

Depuis deux ans, une section est ouverte aux adultes : traditionnellement, l'École municipale des sports accueillait les parents des enfants inscrits dans une salle annexe, dédiée au fitness et au step. Mais devant la demande, la ville de Champs-sur-Marne a ouvert il y a deux ans l'école des sports pour adultes.

En dehors des vacances, les samedis matins de l'année scolaire, une éducatrice sportive diplômée « encadre » deux séances de 1h30 : réveil, gymnastique et renforcement musculaire, step, accès à la piste pour courir en fond ou en endurance dans un objectif de découverte, de bien-être et d'entretien physique. Si les séances ne sont pas dédiées à la compétition, chacun pourra y trouver l'accompagnement et le conseil spécifique à son niveau. L'école des sports, c'est le sport accessible à tous les campésiens !

Pour vous inscrire, un certificat médical pour la pratique du multisport et de la course à pied est nécessaire. Le tarif à l'année est aligné sur l'école municipale multisport : 70€
Renseignements : service municipal des sports 01 64 73 48 56

LES ASSOCIATIONS EN FORMATION

Depuis plusieurs années, le service municipal vie associative propose aux bénévoles et aux responsables des associations une formation en rapport avec le fonctionnement d'une association. Cette année, le thème proposé porte sur **La gestion financière d'une association**. L'objectif de cette formation consiste à concevoir des outils de gestion et de pilotage adaptés aux besoins de l'association, à établir un plan de trésorerie ainsi qu'un bilan.... Les 13 stagiaires ont particulièrement apprécié cet échange où des cas concrets ont été abordés. A l'issue de la formation, chacun est reparti avec un support de cours.

LA CAGETTE CAMPÉSIENNE

Les produits proposés par la cagette campésienne (viandes, laitages, œufs, légumes, conserves, confitures, miel, compote limonade, produits de soin... se font par bon de commande sans obligation d'achat selon le besoin, les envies et les possibilités financières de chacun. Ils sont livrés le samedi, directement par le producteur, une fois par mois en alternance dans une salle prêtée par la mairie.

Seule l'adhésion à l'association d'un montant de 5€ et une aide au déchargement ponctuel des marchandises est exigée.

Renseignements : lacagettecampesienne@gmail.com

(Naissances)



Juin 2017

- Le 1^{er}** : Emy CHAUSSÉE,
Le 3 : Romy TRAN RESSEGUIER,
Lyna MARROUN,
Le 5 : Sacha LACROIX,
Le 7 : Mylia SU A,
Le 10 : Nolan ZARKANDI,
Le 14 : Aissatoudienga BAH,
Le 15 : Liv GUEGUEM SIMO,
Le 18 : Ismaël BATHILY,
Le 20 : Kélan CORTANA,
Le 22 : Mehdi CHAÏEB.

Juillet 2017

- Le 1^{er}** : Loïz FAROU, Aedan KEAT
Le 4 : Joachim AMPOLINI, Tyna DEMBELE,
Le 6 : Sidonie GUITTARD,
Le 7 : Naïla VENTRE CHARKAOUI,
Le 11 : Maël CARREIRA,
Le 14 : Louis BOUQUET,

Juillet 2017

- Le 16** : Elie MUNOZ PARRA JOSEPH,
Le 21 : Lyed KHERFOUCHE,
Le 22 : Corentin JULIEN,
Le 24 : Diama DOUCOURÉ,
Le 26 : Emma CLEMENT WU,
Le 27 : Mathys ORVILLE, Thibault REY,
Nélyah FOULARD.

Août 2017

- Le 4** : Mattéo DAVID,
Le 8 : Marie-Astride PORQUET,
Le 13 : Lana DURBANO,
Le 14 : Owen CONTINOLO,
Le 17 : Serge HACQUIN,
Le 18 : Ilyas KIZARALY,
Le 22 : Aaron FLORINE,
Le 23 : Landry BRISSAUD,
Le 28 : Eléonore GUITTON,
Le 30 : Othmane MASSOUAB.

(Mariages)

Juin 2017

- Le 17** : Stéphanie DOS REIS et Romain ROQUES,
Patricia LEONARD et Clément BIEBER.
Le 24 : Mélanie GAUDRON et Mamadou SOUARE.
Le 30 : Aude MATINGOU et Romain DEFRESNE.

Juillet 2017

- Le 1^{er}** : Caroline MAI et Mohamed Ali DAKKAM.

Août 2017

- Le 5** : Lyda SOK et Solika ENG.
Le 22 : Mégane DRAGONI et Mathieu CAZELLE-BORDERES.
Le 26 : Madline PEREIRA DAS NEVES et Frédéric TÉTARD.



Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 64 73 48 48
Fax. 01 64 73 48 12
Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr
<http://www.ville-champssurmarne.fr>

POLICE

- Bureau de Champs-sur-Marne
Rue Flandres-Dunkerque
Tél. 01 64 68 07 53
- Commissariat de Noisiel
Tél. 01 64 11 28 28

ERDF

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel
Boîte Postale 49
9, rue de la Mare Blanche
77425 Marne la Vallée cedex 2
Urgence 0 811 900 400

Syndicat mixte d'Enlèvement
et de Traitement des REsidus
Ménagers (SIETREM)
Tél. 0 800 770 061
<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28



Festival Champs d'enfants

A l'occasion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

joue avec le temps et les associations

Le moyen âge



LA BELLE ÉPOQUE



les temps modernes



FUTUR



Samedi 25 novembre

à partir de 14h

salle Jacques Brel